RESTRICTED

WT/TPR/G/411

13 avril 2021

(21-3096)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

REPUBLIQUE KIRGHIZE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la République kirghize est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la République kirghize.

Table des matières

1 INTRODUCTION 3
2 POLITIQUE ECONOMIQUE 3
2.1 Situation macroéconomique 3
2.2 Politique monétaire et budgétaire 4
2.3 Politique budgétaire et questions de développement 6
3 POLITIQUES ET RÉFORMES SECTORIELLES 6
3.1 Agriculture 6
3.2 Industrie 8
3.2.1 Industrie minière 9
3.3 Énergie 10
3.4 Tourisme 11
3.5 Technologies de l'information et de la communication 12
4 POLITIQUE COMMERCIALE 14
4.1 Commerce des marchandises 14
4.2 Commerce des services 15
4.3 Réglementation douanière 16
4.3.1 Facilitation des échanges 17
4.4 Réglementation non tarifaire 18
4.4.1 Règlements techniques 18
4.4.2 Mesures sanitaires et phytosanitaires 20
4.5 Politique d'investissement 20
4.6 Politique relative aux marchés publics 21
4.7 Protection des droits de propriété intellectuelle 22
4.8 Politique de la concurrence et conditions de l'activité des entreprises 24
4.8.1 Conditions de l'activité des entreprises 25
4.9 Intégration économique régionale 26
4.9.1 Union économique eurasiatique 26
4.9.2 Accord sur la zone de libre-échange de la CEI 27
4.9.3 Accords de libre-échange 27
5 ORIENTATIONS FUTURES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE 28
6 LISTE DES ABRÉVIATIONS 28

1 INTRODUCTION

1.1. La République kirghize est un pays sans littoral qui compte essentiellement sur le commerce et sur la circulation libre et rapide des marchandises pour ses relations commerciales avec les autres Membres de l'OMC, ainsi que pour sa stabilité et sa prospérité économiques. Cette absence de littoral due à sa situation géographique – au milieu du continent – fait que le pays n'a pas d'autre choix que de compter sur des routes commerciales terrestres sans obstacles ni entraves.

1.2. La République kirghize est Membre de l'Organisation mondiale du commerce depuis plus de 20 ans. Pendant cette période, sa politique commerciale a fait l'objet de deux examens dans le cadre de l'OMC, en 2006 et 2013. Il s'agit-là du troisième examen de la politique commerciale du gouvernement du pays. Le rapport contient des renseignements sur le développement économique, les réalisations de la période 2013-2019 dans le domaine de la politique commerciale, et l'évolution et l'orientation futures des priorités en matière de développement économique et de politique commerciale.

1.3. Pendant cette période, des changements fondamentaux ont eu lieu, tant dans la répartition géographique que dans la structure des échanges, ainsi que dans le régime de commerce extérieur lui-même. La mise en œuvre d'une politique commerciale libérale appropriée a contribué au développement économique du secteur des services; en particulier, l'ouverture du marché et le régime juridique libéral ont permis de développer le commerce extérieur.

1.4. Pendant la période considérée, la politique commerciale de la République kirghize était principalement axée sur une intégration plus poussée dans le système commercial multilatéral grâce à la libéralisation du régime commercial, dans le contexte tant des engagements pris à l'OMC que des processus d'intégration économique régionale.

1.5. Depuis 2015, la politique commerciale de la République kirghize est principalement axée sur les processus d'intégration économique régionale dans le cadre de l'Union économique eurasiatique (UEE). En conséquence, afin d'harmoniser la législation nationale avec celle de l'UEE, un certain nombre de nouveaux textes réglementaires et juridiques ont été adoptés et des modifications ont été apportées aux textes existants.

1.6. En participant aux processus d'intégration régionale, la République kirghize démontre sa volonté de préserver et de renforcer le rôle indispensable de l'OMC en tant que principale plate-forme pour les négociations, la libéralisation du commerce multilatéral et l'élaboration des règles du système commercial multilatéral, ainsi que pour ce qui est de faire respecter ces règles.

1.7. La République kirghize utilise activement plusieurs moyens pour entrer sur le marché mondial, en particulier le développement du commerce extérieur dans le contexte des processus d'intégration. À cet égard, de concert avec ses partenaires d'intégration, elle s'emploie activement à créer des zones de libre-échange entre l'UEE et des pays tiers afin de diversifier ses exportations, tant au niveau des produits que sur le plan géographique.

2 POLITIQUE ECONOMIQUE

2.1 Situation macroéconomique

2.1. Entre 2013 et 2019, le développement socioéconomique de la République kirghize a eu lieu dans un contexte caractérisé par une forte baisse des prix mondiaux du pétrole et une crise sur le marché des changes due à l'appréciation du dollar EU par rapport à d'autres monnaies, ainsi qu'à d'autres facteurs externes, ce qui a contribué à une croissance économique inégale du pays.

2.2. La politique macroéconomique de la République kirghize a été élaborée conformément à la Stratégie nationale de développement durable de la République kirghize pour 2013-2017[1], à la Stratégie nationale de développement pour 2018-2040[2] et au Programme pour la transition de la République kirghize vers le développement durable (PTSD) pour 2013-2017[3], qui visaient à:

[1] Décret du Président de la République kirghize n° 194 du 27 septembre 2013.
[2] Décret du Président de la République kirghize n° 221 du 31 octobre 2018.
[3] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 218 du 30 avril 2013.

i) garantir la stabilité macroéconomique, ii) créer des conditions propices à la croissance de l'activité des entreprises et attirer l'investissement dans les principaux secteurs de l'économie, iii) exploiter le potentiel de commerce extérieur, iv) développer la coopération en matière de commerce extérieur, v) économiser les ressources et améliorer l'efficacité énergétique, et vi) encourager le développement régional et la numérisation de l'économie nationale.

2.3. Une attention particulière a été accordée au développement des industries extractives, de l'énergie, du tourisme, de l'agriculture, des transports, du secteur financier et des entreprises, sur la base de technologies nouvelles et respectueuses de l'environnement.

2.4. Pendant la période à l'examen, de légères fluctuations des taux de croissance économique ont été observées, bien que les valeurs soient restées positives. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 10,9% en 2013 (après avoir fortement diminué en 2012 par suite d'un accident à Kumtor, la plus grande exploitation aurifère du pays), de 4,0% en 2014, de 3,9% en 2015, de 4,3% en 2016, de 4,7% en 2017, de 3,8% en 2018 et de 4,6% en 2019.[4]

2.5. Entre 2013 et 2019, le PIB nominal a augmenté de 66,1% (355,3 milliards de KGS) pour s'établir à 590 milliards de KGS à la fin de 2019.

2.6. Les principaux secteurs de l'économie ayant contribué au PIB et à la croissance économique du pays pendant la période 2013-2019 étaient les services, l'industrie et l'agriculture. En 2019, leur part dans le PIB du pays s'est élevée à 76,5%, ce qui représentait une baisse de 2,7% par rapport à 2013.

2.7. Le secteur le plus vulnérable aux conséquences des risques, y compris sur le plan climatique, est le secteur agricole, dont la part dans le PIB a diminué de 2,9% pendant la période considérée (cette part étant tombée de 14,6% en 2013 à 11,7% en 2019). La part du secteur industriel est tombée de 18,6% en 2013 à 17,9% en 2019, tandis que celle du secteur des services est passée de 46,6% en 2013 à 46,9% en 2019. Ainsi, ce secteur de l'économie a eu une incidence sur le maintien de la croissance économique et a contribué en conséquence à la croissance du PIB réel, bien que la détérioration des termes de l'échange depuis l'adhésion du pays à l'UEE, conjuguée à d'autres facteurs, ait entraîné un ralentissement de la dynamique de croissance dans ce secteur. Le secteur de la construction s'est notablement développé, sa part étant passée de 6,3% en 2013 à 8,3% en 2019, principalement en raison d'une accélération de la contribution du logement et des installations aux infrastructures énergétiques et de transport.

2.8. La période considérée a été marquée par une augmentation des dépenses de consommation finale des ménages, soutenue par une augmentation des prêts à la consommation et des salaires, et par une contribution globalement positive du volume des envois de fonds des travailleurs migrants à la croissance du revenu de la population (ces envois ayant représenté plus de 30% du PIB du pays certaines années). Le taux de pauvreté est tombé de 37,0% en 2013 à 20,1% en 2019.

2.9. Les principales orientations de la politique macroéconomique sont définies et mises en œuvre chaque année compte tenu de la situation économique et sont prises en compte dans les déclarations conjointes du gouvernement et de la Banque nationale de la République kirghize (NBKR). Les questions de coordination de la politique macroéconomique sont examinées par le Conseil de coordination des politiques macroéconomique et d'investissement, qui relève du gouvernement de la République kirghize.

2.2 Politique monétaire et budgétaire

2.10. Pendant la période 2013-2019, la politique monétaire a abouti aux résultats ci-après. On a observé une baisse du taux d'intérêt moyen pondéré, qui, en 2019, s'élevait à 17,5% en monnaie nationale et à 9,7% en devise.

2.11. Pendant toute la période considérée, l'inflation a été globalement modérée. La seule exception a été l'année 2014, au cours de laquelle l'IPC annuel moyen s'est élevé à 107,5% (en raison d'une baisse de la production agricole dans le pays, d'une augmentation des prix à l'importation des

[4] Source: Comité national de statistique (NSC) de la République kirghize, "Kyrgyzstan in figures" pour 2013-2020.

céréales, des carburants et des lubrifiants, et d'une augmentation du taux de change du dollar EU). Les autres années, cet indicateur a affiché des valeurs allant de 100,4% (2016) à 106,6% (2013); en 2019, l'IPC était de 101,1%.

2.12. Selon les spécialistes, depuis 2015, le taux d'inflation s'explique à plus de 70% par des facteurs non monétaires.

2.13. D'une manière générale, l'évolution du taux d'inflation en République kirghize au cours de la période 2013-2019 témoigne de la forte sensibilité du marché des biens de consommation aux prix mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie. Les marchés les plus sensibles du pays face à la hausse des prix à la consommation étaient ceux des produits de boulangerie et des produits pétroliers.

2.14. Entre 2013 et 2019, la politique monétaire de la NBKR visait à garantir la stabilité des prix dans le pays. Grâce à la politique mise en œuvre, il a été possible de maintenir l'inflation à des niveaux modérés. Toujours entre 2013 et 2019, le taux d'inflation annuel moyen a été maintenu à environ 3,9%. Les efforts de la NBKR étaient axés sur l'amélioration du mécanisme de transmission de la politique monétaire par l'amélioration de l'efficacité et de la flexibilité des instruments de politique monétaire. Globalement, après un certain resserrement en 2014 et 2015, les conditions monétaires ont eu tendance à s'assouplir depuis 2016. Le taux d'actualisation de la NBKR a été sensiblement réduit. Ce taux était de 10,0% au début de 2016, puis a progressivement diminué pour s'établir à 5,0% au début de 2018. Depuis, il n'a pratiquement pas bougé malgré un léger ajustement à 4,25% en 2019. Cela était dû à la nécessité de prendre des mesures pour stimuler la croissance économique dans le pays et favoriser une baisse progressive des taux d'intérêt du marché pour les prêts au secteur réel de l'économie.

2.15. En 2016, l'ensemble de la réglementation budgétaire a été regroupée au sein du Code budgétaire de la République kirghize[5], qui est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Le système budgétaire comprend: le budget de l'État, le budget du Fonds social d'État, le budget de la Caisse d'assurance santé obligatoire et les budgets des collectivités locales.

2.16. Les impôts nationaux et locaux de la République kirghize ont été établis. Les régimes fiscaux spéciaux (simplifiés) ont été définis.

2.17. La charge fiscale la plus importante pèse sur l'industrie (18%), alors qu'elle est de seulement 1,2% dans l'agriculture. Cela est dû au fait que ce secteur de l'économie est assujetti à l'impôt foncier et à l'impôt sur la propriété uniquement. Le secteur des services représente la plus grande part du PIB du pays et une part importante des recettes fiscales (12,2%).

2.18. Le pays accorde des incitations fiscales aux sociétés de crédit-bail, au secteur bancaire, au secteur de la construction, au secteur agro-alimentaire, aux exportateurs, aux importateurs de céréales et de farine; aux transformateurs de produits agricoles et aux coopératives agricoles et de services, aux établissements médicaux privés de chirurgie cardiaque et aux institutions d'enseignement préscolaire, aux organisations caritatives, aux collectifs de personnes handicapées, aux institutions du système pénal et aux coopératives de crédit.[6]

2.19. Les principes de base de la politique budgétaire sont formulés et mis en œuvre dans le cadre du Document conceptuel sur la politique budgétaire de la République kirghize pour 2015-2020[7], dont les principaux objectifs consistent à améliorer le climat de l'investissement; à garantir un recouvrement complet de l'impôt; à moderniser les services fiscaux et douaniers; à améliorer et automatiser le système de déclaration fiscale en réduisant le nombre de rapports et en rationalisant leur fréquence; à identifier et réduire le plus possible les facteurs source de corruption systémique, en révélant les véritables raisons socioéconomiques de cette dernière; à promouvoir un mode de vie respectueux de la législation; et à mettre en œuvre la politique nationale de lutte contre la corruption dans le domaine budgétaire.

[5] Code budgétaire de la République kirghize du 16 mai 2016, n° 59.
[6] Code fiscal de la République kirghize du 17 octobre 2008, n° 230.
[7] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 455 du 7 juillet 2015.

2.3 Politique budgétaire et questions de développement

2.20. Pendant la période 2013-2019, les recettes budgétaires consolidées de la République kirghize (y compris le budget du Fonds social d'État et de la Caisse d'assurance santé obligatoire) ont augmenté de près de 50%, tandis que le déficit budgétaire consolidé représentait en moyenne 1,7% du PIB, et moins de 1% en 2014 et 2018. D'après les résultats préliminaires de 2019, le déficit budgétaire consolidé s'est élevé à 0,1% du PIB cette année-là. L'augmentation des contributions budgétaires provenant du revenu brut de l'exploitation minière de Kumtor et la hausse annuelle des taux appliqués aux alcools et aux produits du tabac dans le cadre de l'harmonisation des droits d'accise dans l'UEE ont contribué à l'augmentation des recettes budgétaires.

2.21. La dette extérieure est passée de 3,2 milliards d'USD en 2013 à plus de 3,8 milliards d'USD en 2019, soit 43,3% du PIB. Dans le même temps, la forte dépendance de l'État vis à vis de l'aide étrangère, qui représente plus de 25% des recettes budgétaires, et l'augmentation de la charge de la dette augmentent les risques pour la stabilité financière de l'État.

2.22. Pendant la période 2013-2019, la politique de dépenses publiques de la République kirghize visait à financer intégralement et en temps voulu toutes les garanties sociales de l'État et à créer des conditions favorables à la croissance économique.

2.23. Pour garantir une gestion efficace des finances publiques, la Stratégie d'amélioration de la gestion des finances publiques de la République kirghize pour 2017-2025 a été adoptée.[8]

2.24. Il s'agit du premier document stratégique à long terme depuis 10 ans qui définisse les nouvelles orientations et priorités de la réforme de la gestion des finances publiques du pays, compte tenu des recommandations issues des meilleures pratiques et des résultats déjà existants en la matière.

2.25. Toutefois, cette stratégie n'est pas suffisamment mise en œuvre. La budgétisation des programmes a ralenti. La classification des programmes doit être améliorée. Les ministères et organismes publics ont évoqué la complexité de la transition vers les nouveaux principes de budgétisation et ont demandé des formations et des séminaires sur la budgétisation de programmes.

2.26. Le problème des subventions financées par le budget de l'État dans un certain nombre de secteurs n'a pas été résolu. Ces subventions sont les suivantes: subventions aux prix autres que ceux du marché pour l'électricité et le chauffage centralisé; subventions aux prix autres que ceux du marché pour l'approvisionnement en eau d'irrigation; incitations fiscales nombreuses (comme des exonérations de la TVA pour la fourniture d'engrais minéraux); et subventionnement du taux d'intérêt pour les producteurs agricoles dans le cadre du programme gouvernemental "Financing for Agriculture" (Financement de l'agriculture), mis en œuvre depuis 2013.

2.27. En outre, la politique budgétaire visera notamment à garantir une gestion efficace et transparente des finances publiques en améliorant les cadres juridique et réglementaire; à optimiser les fonds budgétaires dans les secteurs public et social en augmentant l'efficacité des dépenses, en réduisant les coûts et en améliorant le ciblage; à améliorer le système de relations interbudgétaires; et à activer le processus d'investissement en attirant des investissements, y compris dans le cadre d'un partenariat public-privé.

3 POLITIQUES ET RÉFORMES SECTORIELLES

3.1 Agriculture

3.1. L'agriculture est l'un des secteurs les plus importants de l'économie. Sa part s'est élevée à 11,7% du PIB du pays en 2019, ce qui représentait une baisse de 2,9% par rapport à 2013. Toutefois, en valeur nominale, le PIB de l'agriculture a affiché une tendance à la hausse pendant la période considérée. En 2013, la production agricole brute de la République kirghize s'élevait à 171,7 milliards de KGS; en 2019, elle a atteint 221,0 milliards de KGS, ce qui représente une augmentation de 28,7%.

3.2. Dans l'ensemble, pendant la période considérée, le taux de croissance global de l'agriculture est resté inférieur à celui de la croissance économique générale.

[8] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 696 du 22 décembre 2016.

3.3. La part des employés du secteur agricole est tombée de 31,7% en 2013 à 18,1% en 2019 et le nombre d'employés dans ce secteur est tombé de 716 700 à 443 200.

3.4. Le principal problème socioéconomique du pays est une tendance régulière selon laquelle l'augmentation des revenus de la population employée dans l'agriculture reste en-deçà du niveau général.

3.5. Les principaux producteurs de produits agricoles sont des exploitations privées et des ménages agricoles, qui représentent respectivement 61,0% et 34,4% de la production agricole du pays. La part des fermes d'État est de 1,9%. Le secteur est dominé par les paysans et les petites exploitations agricoles, qui ne sont pas très efficaces en raison de leur taille et de leur fragmentation.

3.6. En République kirghize, les principaux secteurs de production agricole sont l'élevage et la production végétale. La structure de la branche de production n'a pas changé. En 2019, la production végétale représentait 50,2% de la production agricole totale; l'élevage en représentait 47,1%; la sylviculture, la chasse et la pêche, 0,3%; et les services agricoles, 2,4%. En 2013, ces parts étaient respectivement de 50,2%, 47,5%, 0,2% et 2,1%.

3.7. Le secteur agricole ne garantit pas l'indépendance alimentaire du pays à tous les égards. La République kirghize couvre l'intégralité de ses besoins uniquement pour les légumes, les fruits et melons et les pommes de terre, qui sont aussi exportés.

3.8. La part du secteur agricole dans le volume total des exportations est d'à peu près 10% (environ 190 millions d'USD par an en moyenne au cours des cinq dernières années). Dans le même temps, la production végétale joue un rôle de premier plan (plus des deux tiers du total).

3.9. Le potentiel d'exportation de l'agriculture n'est pas pleinement réalisé en raison de la petite taille des exploitations et des problèmes dans l'organisation de la commercialisation des produits.

3.10. Une politique fiscale existante, selon laquelle un agriculteur individuel travaillant dans le secteur informel bénéficie de préférences en matière de fiscalité et d'assurance sociale, constitue un obstacle à l'élargissement des entités économiques.

3.11. L'absence de mécanismes de marché bien établis et de relations stables entre les producteurs et les transformateurs de matières premières a conduit à ce qu'une part importante de la production du secteur soit vendue à l'état brut.

3.12. La politique agricole nationale se caractérise par une faible pression fiscale de la part de l'État, le secteur ayant fait l'objet d'une politique libérale de réglementation par l'État.

3.13. Les mécanismes d'aide publique au secteur agricole peuvent être divisés en deux catégories: les préférences sectorielles générales et les programmes d'aide publique.

3.14. Les préférences sectorielles peuvent inclure une administration fiscale avantageuse. Le secteur agricole est exonéré de la TVA et de l'impôt sur le revenu. L'impôt foncier n'a pas subi d'augmentation pendant une longue période et ne joue un rôle important dans le budget à aucun niveau. La taxe sur le bétail est elle aussi peu élevée.

3.15. L'aide publique consiste à mettre en œuvre des fonctions de réglementation (normes et règles relatives aux engrais minéraux, mécanismes de protection des animaux et de préservation des végétaux, et politiques relatives à l'utilisation des ressources, y compris les terres et l'eau) et à maintenir l'infrastructure institutionnelle nécessaire.

3.16. Pendant la période considérée, des programmes visant à soutenir les producteurs de produits de base au moyen de prêts en marchandises octroyés par l'intermédiaire du Fonds d'État pour le développement économique (SFED), qui relève du Ministère des finances de la République kirghize, ont été mis en œuvre et l'exécution d'un certain nombre de programmes visant à améliorer le financement du secteur agricole, comme le programme de "crédits destinés aux agriculteurs"[9], s'est poursuivie.

[9] En vertu du programme de "crédits destinés aux agriculteurs", un programme de prêts préférentiels accordés aux agriculteurs dans le cadre du Programme de financement agricole, plus de 18,3 milliards de KGS ont été mis à disposition entre 2011 et 2016.

3.17. En 2013, la deuxième phase du programme d'aide a été lancée, ce qui a considérablement élargi la base pour l'octroi de crédits grâce à un nouveau système de subventionnement du taux d'intérêt du gouvernement accordé aux banques commerciales qui octroient des prêts aux agriculteurs. Le taux d'intérêt a été fixé à 10% pour la production végétale et animale et à 9% pour les transformateurs et les fermes semencières.

3.18. La mécanisation agricole a été soutenue par l'État, principalement au moyen de dons.

3.19. Le PTSD pour 2013-2017 donnait la priorité au financement du système d'irrigation, avec pour objectif d'améliorer l'irrigation des terres dans un certain nombre de régions afin d'augmenter la superficie des terres arables irriguées.

3.20. Le Document conceptuel relatif au développement des coopératives agricoles de la République kirghize pour 2017-2021, qui est actuellement mis en œuvre[10], offre des solutions aux problèmes rencontrés dans le développement des coopératives agricoles et vise à créer les conditions nécessaires pour résoudre les problèmes financiers et économiques.

3.21. Pour l'avenir, afin de résoudre les problèmes actuels, il est envisagé de créer des pôles agro-industriels dans le secteur de la production agricole.

3.22. La politique agricole du gouvernement sera axée en priorité sur l'aide publique à la production et à la transformation des produits agricoles à forte intensité de main-d'œuvre mais à forte valeur ajoutée. Les principales lignes directrices pour le développement du secteur seront la croissance des volumes de production et l'efficacité de cette dernière, la résolution des problèmes des petits producteurs, l'amélioration de la qualité des produits agricoles, la garantie de la sécurité alimentaire dans le pays et le renforcement du potentiel de l'industrie de transformation.

3.2 Industrie

3.23. Les réformes économiques actuellement menées conformément au PTSD pour 2013-2017, qui visent à optimiser l'administration fiscale, à adopter des incitations fiscales, à fournir une aide publique aux exportateurs, à créer une infrastructure qualité pour les produits industriels et à réduire les obstacles au commerce, ont permis d'améliorer les indicateurs de développement dans l'industrie.

3.24. Pendant la période 2013-2019, l'industrie a affiché des taux de croissance positifs. Sa part dans le PIB s'est élevée à quelque 18% en moyenne et a augmenté de 69% en termes nominaux, passant de 169,8 milliards de KGS à 284,0 milliards de KGS. Dans le même temps, ce secteur a représenté environ 18% des recettes fiscales versées au budget de l'État et environ 80% des exportations du pays.

3.25. Les produits industriels proviennent pour l'essentiel (jusqu'à 90%) de six industries importantes, à savoir les suivantes: i) production de métaux communs et de produits métalliques finis, à l'exception des machines et du matériel; ii) production de produits alimentaires (y compris les boissons) et de produits du tabac; iii) production de coke et de produits pétroliers raffinés; iv) production de produits en caoutchouc et en matières plastiques et d'autres produits minéraux non métalliques (matériaux de construction); v) production textile et production de vêtements et de chaussures, de cuir et d'autres articles en cuir; et vi) fourniture d'électricité.

3.26. Le secteur industriel employait 137 600 personnes en 2013 et 344 000 personnes en 2019, ce qui représentait environ 5,8% et 14,4%, respectivement, du nombre total de travailleurs.

3.27. Les avantages concurrentiels pour le développement de l'industrie en République kirghize sont notamment la base d'éducation existante, le coût relativement faible des facteurs de production et le niveau d'inflation modéré. Compte tenu du faible niveau de revenu de la population, le pays possède des avantages comparatifs pour le développement des industries à forte intensité de main-d'œuvre.

[10] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 237 du 21 avril 2017.

3.28. Dans le même temps, afin de fournir une aide publique aux petites entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du programme "Zhany doorgo kyrk kadam"[11] du gouvernement national, un programme de microfinancement des petites entreprises de la République Kirghize a été approuvé, reconnaissant que le secteur des textiles et des vêtements figurait parmi les secteurs prioritaires.

3.29. L'un des objectifs prioritaires était d'accroître le potentiel d'exportation du secteur manufacturier. Afin de promouvoir davantage les exportations de vêtements, le gouvernement de la République kirghize a envisagé de créer un technopôle.

3.30. L'augmentation du potentiel d'exportation devait découler: i) de la création d'un centre de logistique au sein d'un technopôle, à la fois pour la fourniture de produits finis et pour l'importation de matières premières; ii) de l'élaboration de la Stratégie de promotion et de protection de la marque "Made in Kyrgyzstan"; et iii) de l'élaboration d'une politique flexible de paiements différenciés des droits de douane pour les matières premières et les produits finis.

3.31. Le programme était financé par le Fonds de développement russo-kirghiz. Dans le cadre de ce programme, les entités commerciales mettant en œuvre un système de pôles de production et participant à la chaîne de valeur des pôles d'activité dans les secteurs prioritaires de l'économie étaient prioritaires pour l'octroi de crédits. Le taux d'intérêt marginal pour les petites entreprises ne dépassait pas 14%.

3.32. Dans les secteurs prioritaires, les mesures de soutien prennent en compte les capacités d'intégration de l'UEE, y compris la coopération industrielle et la participation aux chaînes de production communes. Un autre aspect de la politique d'aide au développement industriel consistera à renforcer la coopération avec les grandes entreprises industrielles internationales pour lancer de nouvelles industries.

3.2.1 Industrie minière

3.33. Sur le plan géologique, la République kirghize se caractérise par une structure très complexe. De nombreux types de roche sédimentaire, ignée et métamorphique ont été créés dans différents contextes géodynamiques. Plus de 10 000 gisements de minerais métallifères et non métallifères et de minéraux énergétiques ont été découverts dans le pays. Les réserves minérales enregistrées comprennent les réserves d'or primaire et alluvionnaire de 107 gisements, soit 654,2 tonnes au 1er janvier 2019; les réserves d'argent de 23 gisements, soit 257,2 tonnes en 2019; et les réserves de charbon de 45 gisements, soit 1,5 milliard de tonnes[12] au 1er janvier 2019.

3.34. Actuellement une importante mine d'or (Kumtor) située à l'est du pays représente près de 40% de la production industrielle totale.

3.35. La société minière est le plus gros contribuable et le principal employeur du secteur privé de la République kirghize. Le gouvernement tire environ 20% de ses recettes de la mine de Kumtor. Ces dernières années, les exportations d'or, dont près de 98% sont effectuées par l'exploitation aurifère de Kumtor, représentaient environ 35%, en moyenne, des exportations de marchandises du pays. Étant donné que la dépendance à l'égard d'une seule source de revenu présente un risque important pour la République kirghize, des travaux sont actuellement menés pour commencer à exploiter et développer d'autres gisements.

3.36. Le secteur est réglementé par des lois spéciales telles que les Lois sur le sous-sol[13], sur le charbon[14], sur le sous-sol et le gaz[15] et sur les concessions.[16] Le 19 mai 2018, une nouvelle version de la Loi de la République kirghize sur le sous-sol a été adoptée.

---

[11] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 593-r du 28 décembre 2017.
[12] Source: Comité d'État pour l'industrie, l'énergie et l'exploitation du sous-sol de la République kirghize.
[13] Loi de la République kirghize n° 49 du 19 mai 2018 sur le sous-sol (au 23 mars 2020, n° 29).
[14] Loi de la République kirghize n° 18 du 3 février 1999 sur le charbon (au 18 juillet 2014, n° 144).
[15] Loi de la République kirghize n° 77 du 8 juin 1998 sur le sous-sol et le gaz (au 20 novembre 2015, n° 19).
[16] Loi de la République kirghize n° 850-XII du 6 mars 1992 sur les concessions et les entreprises concessionnaires de la République kirghize (au 30 juillet 2013, n° 178).

3.37. La Stratégie nationale de développement de la République kirghize pour 2018-2040, le Programme du gouvernement de la République kirghize et le Document conceptuel pour le développement de la politique régionale de la République kirghize pour 2018-2022[17] soulignent la nécessité d'améliorer l'efficacité des opérations minières et d'introduire des technologies modernes ayant un impact minimal sur l'environnement.

3.38. La Loi de la République kirghize de 2018 sur le sous-sol a introduit un "plan social" comme outil pour établir des relations entre la population locale et les exploitants du sous-sol et vise à réduire l'opposition de la population locale vis-à-vis de l'exploitation minière. L'obligation d'élaborer un plan social s'applique uniquement aux objets du sous-sols d'importance nationale au stade de la prospection et de l'exploitation.

3.3 Énergie

3.39. La République kirghize est un pays à déficit énergétique. Ses propres ressources énergétiques couvrent 51% de ses besoins, principalement grâce à l'électricité produite par les centrales hydroélectriques; le reste est couvert par les importations d'énergie en provenance des pays voisins.

3.40. Les ressources hydroélectriques du pays sont estimées à 142,5 milliards de kW/h, 42% de ces ressources étant économiquement rentables et seulement 10% environ étant économiquement exploitées. Parmi les États de la Communauté d'États indépendants (CEI), la République kirghize se classe au troisième rang pour ce qui est du potentiel hydroélectrique.

3.41. S'agissant des sources d'énergie renouvelables, la République kirghize dispose d'un fort potentiel, estimé à 840,2 millions de tonnes d'équivalent carburant par an. Les principaux types d'énergie renouvelable présents dans le pays sont l'énergie solaire, l'énergie produite à partir des petites rivières et des cours d'eau, l'énergie éolienne, l'énergie issue des eaux géothermiques et l'énergie produite à partir de la biomasse.

3.42. À ce jour, les ressources minérales totale présentes sur le territoire national incluent 45 gisements de charbon dont les réserves s'élèvent à 1,535 milliard de tonnes, y compris le lignite (1,083 milliard de tonnes), la houille bitumineuse (327,8 millions de tonnes) et le charbon à coke (120,896 millions de tonnes). Le volume de la production de charbon est d'environ 1,8 million de tonnes et le volume des importations s'élève à environ 1 million de tonnes.

3.43. Les réserves industrielles de pétrole et de gaz sont faibles. Elles s'élèvent à 88,34 millions de tonnes de pétrole, 10,356 millions de tonnes de minerais extractibles et 3 995,4 millions de mètres cubes de gaz naturel. Les réserves sont concentrées dans 11 gisements dans le sud du pays et couvrent moins de 5% des besoins du pays. La production de pétrole représente 85 000 tonnes et les importations, 600 000 tonnes. Le volume des importations de gaz naturel s'élève à 400 millions de mètres cubes. Le gaz est importé par la société russe Gazprom, qui transporte, distribue et vend aussi du gaz en République kirghize. Gazprom a racheté le seul distributeur national, Kyrgyzgaz, en 2014.

3.44. Plus de 3,1 millions de gigacalories d'énergie thermique sont produites chaque année dans le pays. Les chaudières électriques sont très importantes dans la production d'énergie thermique.

3.45. La production et le transport d'électricité représentent plus de 3% du PIB, environ 15% de la production industrielle et plus de 5% des recettes publiques.

3.46. Plus de 90% de la demande intérieure d'électricité est satisfaite par les centrales hydroélectriques. À ce jour, l'électricité est produite par 19 centrales hydroélectriques et 2 centrales thermiques, pour une capacité totale de 3 788 MWh. Pour la période 2013-2019, le volume total de la production d'électricité était de 13 à 15 milliards de kWh par an.

3.47. Pendant les années de réforme du marché, la consommation d'électricité par la population a été multipliée par 3,3 (en raison d'une certaine abordabilité), tandis que la consommation de charbon a presque été divisée par 3, la consommation de gaz, par 4, et la consommation d'huile de chauffe, par 16.

[17] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 194 du 31 mars 2017 portant approbation du Document conceptuel pour le développement de la politique régionale de la République kirghize pour 2018-2022.

3.48. La République kirghize était un exportateur net d'électricité vers les pays voisins, mais entre 2014 et 2016, la pénurie d'électricité survenue pendant l'hiver a été comblée par les importations. Depuis 2017, les exportations d'électricité sont supérieures aux importations.

3.49. Pendant la période considérée, les principaux problèmes rencontrés dans le secteur de l'énergie étaient liés à des facteurs naturels et climatiques (par exemple l'approvisionnement en énergie dépend du niveau d'eau dans le Naryn et dans le lac du barrage de Toktogul); la menace pour la sécurité énergétique due à une pénurie d'énergie; l'incapacité de satisfaire aux besoins croissants de l'économie et de la population en combustibles et en énergie; et l'évolution mondiale des prix des combustibles et de l'énergie.

3.50. Les problèmes techniques et technologiques ont entraîné des pertes élevées d'électricité et la détérioration du matériel dans le secteur de l'énergie, un retard dans le développement de technologies innovantes, un niveau élevé d'intensité énergétique et d'intensité carbone du PIB et une absence de politique d'économie d'énergie à long terme. Sur le plan économique, les problèmes comprenaient le fait que les tarifs de l'énergie ne couvraient pas les coûts des entreprises du secteur de l'énergie et que ces entreprises manquaient de fonds propres pour se développer et se moderniser.

3.51. Le plan d'action pour la réforme du secteur de l'énergie a été mis en œuvre en 2013 et 2014, ce qui a conduit à la modification de la Loi de la République kirghize sur l'électricité[18], à l'approbation de la Politique tarifaire à moyen terme de la République kirghize pour l'énergie électrique et thermique pour 2014-2017[19] et à l'établissement d'un organisme de réglementation pour la fixation des tarifs et l'octroi de licences.

3.52. La National Energy Holding Company, une société par actions entièrement détenue par l'État, a été créée en février 2016. Les actifs énergétiques ont ensuite été inclus dans le programme de privatisation des biens de l'État de la République kirghize pour 2015-2017 par le biais de l'adoption des Lois de la République kirghize sur le statut particulier de la cascade de la centrale hydroélectrique de Toktogul et des lignes à haute tension nationales, sur les biens stratégiques de la République kirghize et sur la privatisation des biens de l'État.

3.53. Bien que le secteur des combustibles et de l'énergie de la République kirghize soit régi par un certain nombre d'actes législatifs réglementaires, les lois, stratégies, programmes et autres documents gouvernementaux adoptés n'ont pas été suffisamment mis en œuvre.

3.54. À l'avenir, une fourniture durable et fiable de chaleur et d'énergie thermique dans le pays sera assurée en premier lieu par le développement de l'industrie houillère et de l'approvisionnement en gaz. L'industrie houillère devrait se développer grâce au rééquipement technique, à la modernisation des entreprises houillères existantes et à l'exploitation de nouveaux gisements. Conformément au programme général pour l'approvisionnement en gaz et le développement de l'utilisation du gaz dans les agglomérations, l'augmentation de l'approvisionnement en gaz sera couverte par les importations de gaz naturel.

3.55. Accroître la part de l'énergie provenant de sources renouvelables dans le bouquet énergétique du pays nécessitera de créer un mécanisme pour mettre en œuvre ces technologies dans la pratique et de mener des travaux visant à attirer des ressources financières pour l'exécution de projets relatifs aux sources d'énergie renouvelables, y compris les investissements.

3.4 Tourisme

3.56. La République kirghize dispose d'un fort potentiel touristique. En 2019, la valeur ajoutée brute du secteur du tourisme s'est élevée à plus de 30 milliards de KGS et représentait 4,9% du PIB, contre 4,6% en 2013. Le nombre de personnes employées dans ce secteur a augmenté de 9,7% entre 2013 et 2019, passant de 8 137 à 8 931.

[18] Loi de la République kirghize n° 8 du 28 janvier 1997 sur l'électricité (au 24 juillet 2019, n° 19).

[19] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 660 du 20 novembre 2014 portant approbation de la Politique tarifaire à moyen terme de la République kirghize pour l'énergie électrique et thermique pour 2014-2017.

3.57. Les arrivées de touristes ont également affiché une tendance à la hausse. Pendant la période considérée, le nombre de visiteurs a augmenté de 29,4% pour passer de 1,38 million à 1,78 million. L'augmentation des arrivées de touristes étrangers a été facilitée par la mise en place d'un régime d'exemption de visa pour 44 pays au milieu de 2012. En 2016, la République kirghize est devenue l'un des premiers pays dans le classement de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

3.58. Le développement du tourisme en République kirghize est entravé par des difficultés d'accès par voie aérienne à de nombreuses destinations, des coûts de transport élevés pour les touristes étrangers et des routes en mauvais état.

3.59. En outre, le développement du secteur est entravé par le fait que les services fournis dans certaines installations ne répondent pas aux exigences des normes internationales en matière de qualité, de sécurité et d'environnement.

3.60. Un problème important concerne l'enregistrement incomplet et inexact des arrivées de touristes étrangers. Le système actuel d'enregistrement de ces arrivées ne donne pas une idée précise et objective des flux touristiques en République kirghize et de l'incidence des dépenses liées au tourisme sur l'économie nationale. En outre, la quasi-totalité du chiffre d'affaires du secteur du tourisme se fait en espèces, ce qui ne permet pas d'évaluer la situation réelle.

3.61. Pour améliorer la qualité des services touristiques et la sécurité des touristes, les mesures suivantes sont envisagées: i) mise en place d'un mécanisme de responsabilité économique des organisateurs touristiques et des agences de voyages afin de protéger les droits des touristes; ii) création d'un service de secours spécialisé pour les touristes; iii) amélioration des normes professionnelles actuelles applicables aux principales professions dans le secteur du tourisme; iv) élaboration et mise en œuvre de programmes de formation répondant aux besoins de l'industrie touristique moderne; et v) soutien à la recherche appliquée de pointe dans le domaine du tourisme.

3.62. La politique à moyen terme du pays vise à accroître l'efficacité de la réglementation par l'État du développement de l'industrie touristique et à promouvoir l'amélioration de la qualité et la diversification des services et produits touristiques.

3.63. Les principales orientations du développement du tourisme en République kirghize ont été définies dans le Programme du gouvernement de la République kirghize pour le développement du tourisme à l'horizon 2020[20], adopté en 2016.

3.64. Reconnaissant que le secteur du tourisme est l'un des secteurs prioritaires et tournés vers l'exportation de l'économie kirghize, un nouveau programme du gouvernement de la République kirghize pour le développement du secteur du tourisme pour 2019-2023[21] a été adopté en 2019. Le Plan d'action y relatif tient compte des tendances mondiales actuelles du tourisme et accorde une attention particulière au développement socioéconomique des régions du pays.

3.5 Technologies de l'information et de la communication

3.65. L'application généralisée des technologies de l'information dans la production et la gestion est une priorité de la politique de développement du pays.

3.66. En 2017, la République kirghize est devenue le premier pays d'Asie centrale à participer au programme international de Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP). L'objectif est de garantir le respect des engagements pris par les gouvernements des pays participants pour assurer la transparence de la gouvernance, autonomiser les citoyens, lutter contre la corruption et utiliser les nouvelles technologies.

3.67. En 2017, le programme de transformation numérique "Taza Koom", qui systématise les travaux antérieurs axés sur l'économie numérique, a été présenté en République kirghize.[22]

[20] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 192 du 11 avril 2016 relatif au Programme du gouvernement de la République kirghize pour le développement du tourisme à l'horizon 2020.

[21] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 36 du 31 janvier 2019 relatif au Programme du gouvernement de la République kirghize pour le développement du tourisme pour 2019-2023.

[22] Adresse consultée: http://tazakoom.kg.

3.68. Le programme "Taza Koom"[23] fait partie de la Stratégie nationale de développement de la République kirghize pour 2018-2040. Son objectif à moyen terme est de rendre 186 services publics accessibles en ligne. Il vise à réaliser des objectifs liés à l'établissement d'infrastructures numériques, à créer un environnement favorable et à accroître l'efficacité des organismes publics.

3.69. Dans le cadre de ce programme, les citoyens de la République kirghize peuvent obtenir des passeports biométriques électroniques.

3.70. Un système d'interaction électronique interdépartementale "Tunduk"[24], qui était destiné à accroître l'efficacité de la gestion au sein des organismes publics en garantissant la réception rapide des données nécessaires à la prestation de services publics, a été introduit au printemps 2018.

3.71. À la fin de 2019, 62 organismes publics et 28 organisations commerciales étaient reliés au système "Tunduk".

3.72. À l'heure actuelle, 40 organismes publics échangent des données via le système "Tunduk", 438 services ont été développés pour permettre la transmission de données et 99 bases de données ont été mises en œuvre dans 26 organismes publics.

3.73. Un plan pour l'automatisation des certificats demandés et délivrés par les organismes publics a été élaboré. En 2019, la délivrance de 13 certificats a été automatisée (y compris en ce qui concerne la nationalité kirghize, l'adresse d'enregistrement, l'enregistrement des contribuables, les dettes, les biens immobiliers, les pensions et les primes d'assurance et les marques de fabrique ou de commerce).

3.74. Le système de prévention et de règlement des infractions routières "Safe City" (Ville sûre), qui consiste à enregistrer 24 heures sur 24 le mouvement des véhicules automobiles et à prévenir et dépister les infractions, y compris celles liées à l'usage des véhicules, a été mis en place en mars 2019 dans les rues de la ville de Bichkek et sur les routes principales d'importance internationale dans la province de Tchouï. Dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du projet "Safe City", plusieurs types de caméras dotées de fonctionnalités diverses ont été installées à 110 endroits dans la ville de Bichkek et dans le district de Tchouï.

3.75. Le Programme national de transformation numérique "Taza Koom" (rebaptisé "Sanarip Kyrgyzstan"), qui repose sur une approche transversale, est le principal point de référence pour l'évaluation des progrès technologiques.

3.76. Le document conceptuel relatif au Programme de transformation numérique "Sanarip Kyrgyzstan" ("Kirghizistan numérique") pour 2019-2023, approuvé par la décision du Conseil de sécurité de la République kirghize n° 2 du 14 décembre 2018, définit les priorités à moyen terme du pays dans le domaine de la transformation numérique conformément à la Stratégie à l'horizon 2040 et fixe les objectifs prioritaires suivants: créer de nouvelles possibilités pour la population grâce au développement des compétences numériques; fournir des services numériques de grande qualité, accroître l'efficacité, l'ouverture et la responsabilité du système d'administration publique, accroître le degré d'implication des citoyens dans les processus de prise de décisions de l'État et des municipalités grâce à la transformation numérique du système d'administration publique et municipale; garantir la croissance économique par la transformation numérique des secteurs prioritaires de l'économie, renforcer les partenariats internationaux et créer de nouveaux groupements économiques.

3.77. Des systèmes d'information et des bases de données ont été mis en place pour minimiser les risques de corruption, réduire les délais lors de la prestation de services à la population, accélérer et simplifier les procédures de réception des renseignements pertinents sur les services publics et permettre les règlements autres qu'en espèces pour payer les services publics et les amendes en cas d'infractions routières dans le cadre du projet "Safe City".

[23] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 297 du 19 mai 2017 sur le Conseil pour la gouvernance électronique et le développement des technologies de l'information et de la communication ("Taza Koom") relevant du gouvernement de la République kirghize (tel que modifié par le Décret du gouvernement de la République kirghize n° 159 du 28 mars 2018).

[24] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 200 du 11 avril 2018 portant approbation des prescriptions relatives à l'interaction des systèmes d'information dans le système d'interaction électronique interdépartementale "Tunduk".

3.78. Il convient également de noter que l'utilisation de systèmes d'information pour le recensement de la population fournira des renseignements précis sur les locaux résidentiels et non résidentiels et sur la taille exacte de la population pour calculer le montant exact du PIB par habitant, et permettra de remplacer progressivement les documents imprimés par des documents électroniques, ce qui contribuera de manière significative à préserver l'environnement.

3.79. Conformément à la section V de la Stratégie à l'horizon 2040, qui concerne les "Axes de développement prioritaires de la République kirghize à l'horizon 2023", les technologies numériques seront introduites en priorité dans des domaines tels que l'éducation, les services de santé, le tourisme, l'agriculture, les télécommunications, la banque, l'industrie légère et la construction.

4 POLITIQUE COMMERCIALE

4.1 Commerce des marchandises

4.1. Le commerce extérieur de la République kirghize est caractérisé par un excédent des importations de longue date qui entraîne de graves conséquences macroéconomiques. Cette situation a conduit à un excédent de la valeur du commerce extérieur par rapport au PIB avant 2015.

4.2. Les taux de croissance du commerce extérieur de la République kirghize pour 2013-2019 sont négatifs et la valeur du commerce extérieur au cours de cette période a diminué de 12,7%, passant de 7,993 milliards d'USD à 6,975 milliards d'USD.[25] En 2019, les exportations se sont élevées à 1,986 milliard d'USD, soit une diminution de 1% par rapport à 2013; les importations se sont chiffrées à 4,989 milliards d'USD et ont diminué de 16,7%.

4.3. En 2015, lorsque la République kirghize a rejoint l'UEE, la valeur du commerce extérieur a diminué pour s'établir à 5,636 milliards d'USD, puis a atteint un niveau plancher à 5,573 milliards d'USD en 2016.

4.4. Les raisons de cette évolution négative de la valeur du commerce extérieur sont la baisse des prix à l'importation du pétrole, qui a provoqué un ralentissement de la croissance économique dans les pays de l'UEE, la diminution des réexportations de la République en raison de l'introduction de nouvelles règles, l'incapacité des producteurs kirghiz de respecter les prescriptions techniques et phytosanitaires de l'UEE, et des problèmes périodiques de contrôle aux postes de contrôle à la frontière entre la République kirghize et le Kazakhstan.

4.5. Depuis 2017, le commerce extérieur du pays connaît une reprise modérée; point positif, la part des exportations dans la structure du commerce extérieur a augmenté et le déficit commercial a légèrement diminué. En 2019, la part des exportations dans la structure des échanges était de 28,5% et celle des importations était de 71,5% – en 2013, ces parts étaient respectivement de 25,1% et 74,9%. Le déficit commercial était de 3,98 milliards d'USD en 2013, contre 3,002 milliards d'USD en 2019.

4.6. La République kirghize effectue des livraisons à l'exportation dans plus de 130 pays, proches ou éloignés. Dans le même temps, les principaux marchés d'exportation pendant la période considérée étaient les neufs pays suivants: la Suisse, le Kazakhstan, la Fédération de Russie, l'Ouzbékistan, la Turquie, la Chine, les Émirats arabes unis, le Tadjikistan et le Royaume-Uni. La fourniture de produits vers ces pays par les entreprises kirghizes a représenté plus de 90% du total des exportations.

4.7. Au cours de la période considérée, les principaux produits exportés sont restés l'or (sa part est restée supérieure à un tiers du volume total des exportations, et était inférieure à la moitié du total au cours des deux dernières années), les produits agricoles (fibres de coton, cuirs bruts, tabac, légumes et fruits, fruits à coque et miel), l'électricité, les minerais, les vêtements et accessoires, ainsi que les chaussures, qui représentent près de 70% du total des exportations.

4.8. La fourniture d'électricité, de fibres de coton et de tabac a affiché une tendance à la baisse au cours de la période à l'examen et représente actuellement seulement 1 à 2% du total des exportations, tandis que la fourniture de produits laitiers, d'articles de bonneterie, de vêtements en matières textiles et de minerais est en augmentation.

[25] Source: Comité national de statistique de la République kirghize, "Commerce extérieur de la République kirghize" pour 2013-2020.

4.9. S'agissant de la structure géographique des importations, la Fédération de Russie, la Chine, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la Turquie et l'Allemagne restent les fournisseurs traditionnels de produits importés. Leur part dans le total des importations du pays était de 50,1% en 2019 et de 75,5% en 2013.

4.10. Outre les combustibles et les ressources énergétiques, les principaux produits importés sont les machines et le matériel, les moyens de transport, les vêtements et chaussures, les tissus et fils, les produits pharmaceutiques, ainsi que les métaux ferreux laminés et leurs produits.

4.11. Afin de développer les possibilités d'exportation et d'accroître la compétitivité des producteurs nationaux sur les marchés extérieurs, le gouvernement de la République kirghize a adopté un plan de développement des exportations pour 2015-2017.[26] Ce plan définit six secteurs prioritaires: le tourisme; les textiles et les vêtements; la viande; les fruits et légumes; le lait et les produits laitiers; et l'eau en bouteille.

4.12. Les objectifs du Plan concernaient quatre domaines: l'accès aux renseignements commerciaux et la promotion des exportations; la simplification des procédures commerciales; le soutien et le développement de l'infrastructure qualité; et l'accès aux ressources financières.

4.13. En 2018, le gouvernement de la République kirghize a adopté le Programme de développement des exportations pour 2019-2022 et un plan d'action pour sa mise en œuvre. Ce programme vise à développer quatre secteurs (les vêtements, les produits laitiers, la transformation des fruits et légumes, ainsi que la fabrication d'instruments de précision écologiques et innovants) et trois domaines intersectoriels (l'infrastructure qualité, l'accès au financement et la promotion des exportations).

4.14. Les relations de la République kirghize avec les États étrangers en ce qui concerne le commerce extérieur s'appuient sur le respect des obligations découlant des traités internationaux auxquels la République kirghize est partie.

4.15. Depuis l'entrée en vigueur du Traité d'adhésion de la République kirghize au Traité instituant l'UEE, la législation nationale a été mise en conformité avec le Traité de l'UEE.[27]

4.2 Commerce des services

4.16. Le secteur des services représente la plus grande part du PIB du pays; il s'élevait à 46,5% en 2013 et à 46,9% en 2019. La valeur du commerce extérieur des services en nature s'élevait à 2,103 milliards d'USD en 2019, contre 2,192 milliards d'USD en 2013, soit une diminution de 4,2%. En parallèle, la balance des services internationaux a été négative (sauf en 2019), avec un solde de 61,9 millions d'USD.[28]

4.17. Les services relatifs au tourisme et aux voyages occupent une place importante dans le volume total des services puisqu'ils en représentaient 49,2% en 2019, soit 1,034 milliard d'USD, ce volume ayant augmenté de 12,5% par rapport à 2013.

4.18. Les services de transport constituent le deuxième poste d'exportation, leur part dans le volume total des services s'étant élevée à 34,5% en 2019, soit 725 millions d'USD.

4.19. En 2019, la valeur des services de transport a diminué de 1,4 million d'USD par rapport à 2013 en raison d'une baisse de la valeur du commerce extérieur du pays. En outre, s'agissant de ces services, on observe depuis 2012 un ralentissement du volume du fret dans le secteur du transport ferroviaire et une diminution de cet indicateur d'environ 12% en 2015-2016, qui est liée à l'introduction et à la mise en œuvre d'un tarif unifié pour le transport ferroviaire de marchandises entre la République kirghize et le Kazakhstan, ainsi qu'au faible volume des exportations de marchandises.

[26] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 174 du 31 mars 2015.

[27] Au total, 39 lois de la République kirghize et 51 décisions du gouvernement de la République kirghize ont été adoptées.

[28] Source: Comité national de statistique de la République kirghize.

4.20. Le secteur suivant, par ordre d'importance, est celui des services de télécommunication, des services informatiques et des services d'information, dont la part s'élevait à 1,8% en 2019; par rapport à 2013, cette part a diminué de 0,2%, et le volume de ces services a diminué de 13,2%. En raison de la tendance mondiale au remplacement des services de communication traditionnels, les utilisateurs de services de communication passent à la transmission de données par le biais de diverses applications Internet.

4.21. Au cours de la période considérée, l'emploi dans le secteur des services a affiché une tendance à la hausse. En 2013, ce secteur employait 47,2% de la population active (1,068 million de personnes) et presque 55% en 2019 (1,343 million de personnes), ce qui montre qu'il reste la principale source d'emploi en République kirghize.

4.22. Le secteur des services représente également une part importante du total des recettes fiscales, mais la charge fiscale de ce secteur est nettement inférieure à celle du secteur de l'industrie et est seulement d'environ 12,2%.

4.23. Les principaux partenaires commerciaux de la République kirghize dans le secteur des services sont le Kazakhstan et la Fédération de Russie, et depuis quelques années le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. La plupart des exportations de services de la République kirghize sont destinées aux pays de l'UEE, qui se distinguent par un degré élevé d'intégration et un faible nombre de restrictions appliquées aux services.

4.24. L'exportation de services, contrairement à l'exportation de marchandises, n'est pas aussi vulnérable face aux problèmes logistiques, aux prescriptions relatives à la qualité des marchandises, aux contrôles phytosanitaires et autres à la frontière, ainsi qu'aux mesures politiques. Tous ces avantages permettent de prévoir que, dans un avenir proche, le secteur des services jouera un rôle majeur dans le commerce international grâce au développement du tourisme et des services de transport.

4.3 Réglementation douanière

4.25. Depuis l'adhésion de la République kirghize à l'UEE en 2015, la réglementation douanière, tarifaire et non tarifaire se fonde sur le cadre juridique de l'UEE.

4.26. La base juridique de la réglementation de la tarification douanière de la République kirghize est le Traité de l'UEE du 29 mai 2014, le Code des douanes de l'UEE et la Loi de la République kirghize n° 52 du 24 avril 2019 sur la réglementation douanière.

4.27. En tant que membre de l'UEE, la République kirghize applique la nomenclature des produits pour le commerce extérieur (FEACN) de l'UEE et les taux du Tarif douanier commun de l'UEE (TDC de l'UEE), sauf pour 166 sous-positions visant des produits de base, pour lesquelles des taux de droits de douane réduits ont été appliqués (la période de transition a expiré le 31 décembre 2020).

4.28. Avant l'adhésion de la République kirghize à l'UEE, la moyenne des droits appliqués à l'importation était comprise entre 5,0 et 5,2% et le taux de droit consolidé était inférieur à 7,4%. Après l'adhésion du pays à l'UEE, le taux de droit est passé à 9,4%. À la fin de 2020, le taux de droit appliqué était de 6,7%.

4.29. Depuis son adhésion à l'UEE, la République kirghize a mis en place des contingents tarifaires à l'importation de certains produits agricoles.

4.30. Jusqu'en 2020, il était permis d'importer en République kirghize du sucre de canne brut relevant des sous-positions destinées à la transformation industrielle avec une exonération des droits d'importation pour une quantité ne dépassant pas 100 000 tonnes par an.

4.31. Des préférences pour le paiement des droits d'importation ont également été mises en place pour six projets d'infrastructure d'envergure dans le cadre de traités internationaux signés par la République kirghize avant le 1er avril 2015, avant la dénonciation de ces traités.

4.32. Jusqu'au 31 décembre 2022, la République kirghize bénéficie d'une exonération des droits d'importation pour les produits militaires importés sur son territoire (pour lesquels aucun produit analogue n'est fabriqué dans l'UEE) afin de répondre aux besoins de ses forces armées, ainsi que

pour certains types d'hélicoptères civils et d'aéronefs civils pour le transport de voyageurs et de marchandises.

4.33. Le cadre juridique de l'UEE prévoit l'octroi de préférences tarifaires pour certains produits de base, dont les modalités de fourniture sont régies par les décisions des organes de la Commission économique eurasiatique (CEE).

4.34. La République kirghize applique le Système unifié de préférences tarifaires pour l'importation de marchandises en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés.

4.35. Des négociations compensatoires sont en cours dans le cadre de l'adhésion de la République kirghize à l'UEE, conformément aux dispositions établies dans le Protocole sur les négociations avec les Membres de l'OMC, afin de modifier les engagements tarifaires pris précédemment par la République kirghize.[29]

4.3.1 Facilitation des échanges

4.36. La République kirghize a adhéré à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) en novembre 2016.[30] Des notifications relatives aux engagements des catégories A, B et C ont été présentées. Le Conseil national de la facilitation des échanges a été créé.[31] Le Plan pour la mise en œuvre de l'AFE a été élaboré. Ce plan a identifié des domaines prioritaires tels que l'accès à l'information, les indicateurs à la frontière, le transit et l'exportation.

4.37. Afin d'améliorer l'efficacité du travail mené aux postes de contrôle douanier, des structures d'inspection modernes ont été installées.

4.38. Un système d'information de type "guichet unique", le Tulpar System, a été lancé et plus de 30 organismes publics y ont été connectés. Le nombre total d'utilisateurs de la plate-forme était de plus de 35 000 en 2019.

4.39. Depuis 2016, la fourniture d'informations préliminaires sur les marchandises importées sur le territoire douanier par voie routière est obligatoire en République kirghize. Une procédure pour la fourniture de ces informations est appliquée aux postes de contrôle douanier de la République kirghize (situés aux frontières extérieures avec la Chine, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan).

4.40. La circulation des marchandises en provenance des États membres de l'UEE a été simplifiée et la procédure d'inspection et d'enregistrement des marchandises importées depuis ces États a été supprimée. Toutes les procédures douanières et tous les contrôles sanitaires et phytosanitaires (SPS) ont été supprimés à la frontière entre la République kirghize et le Kazakhstan.

4.41. Actuellement, les conditions de transit par le territoire de la République kirghize correspondent à la grande majorité des dispositions de l'article 11 ("Liberté de transit") de l'AFE.

4.42. Dès l'adhésion de la République kirghize à l'UEE, la procédure de prise de décisions préliminaires sur la classification des marchandises conformément à la nomenclature des produits de l'UEE a été appliquée. La possibilité d'émettre des décisions préliminaires sur la détermination de la valeur en douane et du pays d'origine est envisagée.

4.43. Conformément au Code des douanes de l'UEE, un statut d'opérateur économique agréé a été mis en place, ce qui a une incidence positive sur le processus de simplification du commerce international et du transit.

---

[29] Paragraphe 41 de l'annexe du Protocole sur les conditions et les clauses transitoires relatives à l'application par la République kirghize du traité du 29 mai 2014 instituant l'Union économique eurasiatique.

[30] Loi de la République kirghize n° 183 du 22 novembre 2016 sur la ratification du Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, adopté le 27 novembre 2014 à Genève.

[31] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 435 du 18 juillet 2017 sur le Conseil de la facilitation des échanges de la République kirghize.

4.44. Par décision du gouvernement de la République kirghize, la liste des produits périssables pour lesquels des permis sont délivrés en priorité lors de leur importation en République kirghize a été approuvée.

4.45. En outre, il était prévu d'élaborer et de mettre en œuvre un système interdépartemental de notification et de gestion des risques vétérinaires, phytosanitaires et sanitaires afin de renforcer le contrôle et les inspections.

4.46. Les travaux relatifs à l'introduction d'un système national de suivi des marchandises soumises à un contrôle (une surveillance) sanitaire, épidémiologique et vétérinaire sont en cours (système de contrôle automatisé unifié (UACS)).

4.4 Réglementation non tarifaire

4.47. Avant l'adhésion de la République kirghize à l'UEE, l'application de mesures de sauvegarde, de mesures antidumping et de mesures compensatoires aux pays tiers sur le territoire kirghiz était régie par la législation nationale.

4.48. Afin de protéger les intérêts de l'industrie nationale de la minoterie, le Décret du gouvernement de la République kirghize n° 119 du 4 mars 2014 a établi un droit de sauvegarde spécial pour l'importation de farine de blé sur le territoire national, au taux de 3 KGS/kg. Cette résolution était applicable jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'adhésion de la République kirghize au Traité de l'UEE.

4.49. Depuis son adhésion à l'UEE, la République kirghize applique un mécanisme de mesures correctives commerciales communes en ce qui concerne l'importation de marchandises en provenance de pays tiers.

4.50. La décision d'appliquer, de modifier ou de retirer une mesure de sauvegarde, une mesure antidumping ou une mesure compensatoire, ou de ne pas appliquer une telle mesure, est prise par la CEE à l'issue d'une enquête menée conformément à l'annexe 8 du Traité de l'UEE.[32] Aucune enquête en matière de sauvegardes n'est menée dans les États membres de l'UEE au niveau national.

4.51. En République kirghize, l'octroi de licences pour l'exportation et l'importation de marchandises spécifiques est régi par la Décision du Conseil de la Commission économique eurasiatique n° 30 du 21 avril 2015 sur les mesures de réglementation non tarifaire. L'octroi de licences pour l'exportation et l'importation de biens à double usage et de biens militaires est régi par la législation nationale.

4.52. Dans des cas exceptionnels, un État membre de l'UEE peut, dans le cadre des échanges avec des pays tiers, appliquer de manière unilatérale des restrictions temporaires à l'importation et à l'exportation de certaines marchandises.

4.4.1 Règlements techniques

4.53. Pendant la période 2013-2015, des règlements techniques nationaux établissant des prescriptions obligatoires pour les éléments soumis à réglementation technique, des règles pour l'identification des produits et des procédures d'évaluation de la conformité étaient en vigueur dans le pays.

4.54. Depuis son adhésion à l'UEE et conformément au Traité de l'UEE, la République kirghize a mis en œuvre une politique unifiée dans le domaine des règlements techniques pour garantir l'uniformité des mesures et l'application des mesures SPS. Depuis la date d'entrée en vigueur des règlements techniques de l'Union douanière/de l'UEE, les règlements techniques correspondants de la République kirghize ont été reconnus comme non valables.

[32] Adresse consultée: http://www.eurasiancommission.org/ru/act/trade/podm/mery/Pages/measures_list_applied.aspx.

4.55. Au sein de l'UEE, 49 règlements techniques de l'Union douanière/de l'UEE ont été adoptés, et 43 d'entre eux sont entrés en vigueur.

4.56. Selon le type de produits, le document attestant la conformité avec les règlements techniques de l'UEE est soit le certificat de conformité, soit la déclaration de conformité, qui sont établis à l'aide des formulaires unifiés de l'UEE.

4.57. En matière de normalisation, le nombre total de documents normatifs nationaux adoptés – normes nationales de la République kirghize (KSS), normes nationales de la Fédération de Russie (NS GOST R), normes nationales de pays étrangers (NS FC) et normes interétatiques (GOST) – s'élève à environ 7 000. Parmi ces documents, 611 ont été harmonisés avec les normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), 690 avec des normes interétatiques (Commission électrotechnique internationale) et 238 avec les normes du Codex Alimentarius.

4.58. À la fin de 2019, environ 51% des documents normatifs nationaux étaient harmonisés avec des normes internationales et régionales.

4.59. En 2015, la République kirghize est devenue membre de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI).

4.60. En matière de métrologie, la République kirghize a établi un cadre réglementaire pour garantir l'uniformité des mesures. En tant que membre du Conseil interétatique de normalisation, de métrologie et de certification de la Communauté d'États indépendants (EASC de la CEI), membre associé de l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) et membre de la Coopération Europe-Asie des instituts nationaux de métrologie (COOMET), le pays améliore constamment le cadre réglementaire et l'harmonise avec les documents de l'EASC, de l'OIML et de l'UEE.

4.61. Les activités visant à garantir l'uniformité des mesures sont régies par la Loi de la République kirghize sur la garantie de l'uniformité des mesures, adoptée en 2012.

4.62. La République kirghize a créé un système visant à garantir l'uniformité des mesures constitué d'un organisme public de métrologie, d'un organisme national de métrologie et de laboratoires de métrologie privés, et prévoyant une surveillance exercée par l'État.

4.63. Conformément au Traité de l'UEE, les documents réglementaires unifiés ont été adoptés. Ces documents régissent les procédures d'approbation du type d'instruments de mesure et des échantillons types, la vérification des instruments de mesure, la certification métrologique d'une technique (méthode) de mesure et les règles de communication mutuelle de renseignements afin de garantir l'uniformité des mesures contenues dans les fonds d'information des États membres de l'UEE.

4.64. Le système national d'accréditation a été mis en conformité avec les normes et les règles internationales et répond aux prescriptions de l'UEE.

4.65. En 2013, le Centre kirghiz d'accréditation (KAC) est devenu un membre à part entière de la Coopération internationale d'accréditation de laboratoires (ILAC) et est partie à l'Accord de reconnaissance mutuelle de l'ILAC (ARM de l'ILAC) dans le domaine de l'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage. En 2018, le KAC a reçu le statut de membre à part entière du Forum international de l'accréditation halal (IHAF).

4.66. Afin de créer des conditions propices au développement de l'industrie halal en République kirghize, le gouvernement a adopté, en 2015, le Document conceptuel pour le développement de l'industrie halal en République kirghize pour 2017-2020 et le plan d'action pour la mise en œuvre de ce document.[33]

[33] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 385 du 22 juin 2015 portant approbation du Document conceptuel pour le développement de l'industrie halal en République kirghize.

4.4.2 Mesures sanitaires et phytosanitaires

4.67. Les procédures de certification vétérinaire et phytosanitaire sont établies par la législation de la République kirghize sur la base des normes internationales pertinentes de l'Organisation mondiale de la santé animale et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

4.68. Dans le cadre du processus d'adhésion de la République kirghize à l'UEE, le gouvernement a approuvé les règles de quarantaine phytosanitaire de la République kirghize[34] et les prescriptions vétérinaires et sanitaires prioritaires pour la prévention des maladies animales[35], qui visaient à garantir que des modifications appropriées seraient apportées aux mesures sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires, à des fins d'harmonisation avec le cadre juridique de l'UEE. Le Document conceptuel pour le développement de l'infrastructure qualité de la République kirghize à l'horizon 2020 vise également à la réalisation de ces objectifs.[36]

4.69. Conformément au Traité de l'UEE, la surveillance sanitaire et épidémiologique dans le pays est assurée dans 22 points de contrôle sanitaire. D'après les dernières modifications de la législation nationale, la délivrance d'un certain nombre de certificats sanitaires et épidémiologiques a été annulée.

4.70. Le contrôle phytosanitaire aux frontières avec l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et la Chine est effectué dans 13 points de contrôle phytosanitaire et dans 2 aéroports internationaux (aéroport de Manas et aéroport d'Och), des terminaux, des entrepôts de stockage temporaire et des postes de contrôle phytosanitaire fixes internes.

4.71. Quatre laboratoires de phytoquarantaine exercent des activités dans le pays, cinq laboratoires vétérinaires ont été accrédités dans les villes de Bichkek et d'Och et un laboratoire phytosanitaire est en cours d'accréditation.

4.72. Afin de mettre en œuvre une stratégie nationale globale en matière de mesures phytosanitaires, le gouvernement de la République kirghize a approuvé le Programme-cadre visant à garantir la sécurité phytosanitaire en République kirghize pour 2019-2023.[37] Ce document définit les principales priorités pour le développement du service phytosanitaire et vise à diminuer le nombre d'organismes de quarantaine d'ici à 2023 grâce à une analyse systématique du risque phytosanitaire, conformément aux normes internationales, et à l'identification des zones exemptes d'organismes de quarantaine.

4.5 Politique d'investissement

4.73. En raison de l'intensification de l'investissement et des activités de construction dans le pays, pendant la période 2013-2019, l'utilisation d'investissements dans des actifs non financiers a augmenté progressivement pour s'établir à 191,6 milliards de KGS en 2019, soit 1,7 fois de plus qu'en 2013. En 2019, le montant des investissements en immobilisations s'élevait à 181,0 milliards de KGS, un chiffre là aussi 1,7 fois supérieur à celui de 2013.

4.74. Au cours de la période considérée, les investissements destinés à la construction de bâtiments et d'infrastructures non résidentielles, ainsi qu'à l'achat et à l'installation de machines, de matériel et de stocks, constituaient le principal type d'investissements en immobilisations, dont la part a progressé de 72% à 81%. La croissance de l'activité économique en République kirghize dépend en grande partie des flux entrants d'investissement étranger, qui s'élevaient à plus de 7 milliards d'USD en 2019 (si l'on exclut les flux sortants), soit un montant 1,3 fois supérieur à celui de 2013.

---

[34] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 376 du 18 juin 2015 portant approbation des règles de quarantaine phytosanitaire de la République kirghize et de la réglementation relative à la procédure de délivrance des certificats phytosanitaires, des certificats phytosanitaires pour la réexportation et des certificats de quarantaine.

[35] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 377 du 18 juin 2015 portant approbation des prescriptions vétérinaires et sanitaires prioritaires pour la prévention des maladies animales.

[36] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 346 du 22 juin 2016 portant approbation du Document conceptuel pour le développement de l'infrastructure qualité de la République kirghize à l'horizon 2020.

[37] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 354 du 18 juillet 2019 portant approbation du Programme-cadre visant à garantir la sécurité phytosanitaire en République kirghize pour 2019-2023.

4.75. Pendant la période à l'examen, la majeure partie des investissements étrangers réalisés dans le pays relevait d'autres investissements, dont la part a oscillé entre 63% et 87%.

4.76. En 2019, le montant des flux entrants d'investissement étranger direct (si l'on exclut les flux sortants) s'élevait à un peu plus de 1 milliard d'USD, soit une hause de seulement 11,7% par rapport à 2013.

4.77. Les activités économiques les plus prioritaires en matière d'investissement sont l'industrie manufacturière; les activités professionnelles, scientifiques et techniques; l'exploitation minière; la construction; l'intermédiation financière et l'assurance; ainsi que l'information et la communication.

4.78. Ces dernières années, les principaux pays qui ont investi en République kirghize sont les suivants: Chine, Canada, Fédération de Russie, Kazakhstan, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Pays-Bas et Ouzbékistan.

4.79. La République kirghize a signé un accord visant à éviter la double imposition avec 21 pays, ainsi qu'un accord sur la protection des investissements étrangers avec 27 pays.

4.80. La République kirghize a mis au point une législation relativement libérale concernant l'investissement sur la base du principe du traitement de la nation la plus favorisée. La politique d'investissement nationale vise à améliorer le climat de l'investissement et à attirer davantage d'investissements nationaux et étrangers en offrant aux investisseurs un régime juridique juste et équitable et en garantissant la protection de leurs investissements dans l'économie kirghize.

4.81. En 2016-2018, des modifications ont été apportées à la Loi de la République kirghize sur les investissements en République kirghize afin de conférer aux investisseurs le droit de convertir librement la monnaie nationale de la République kirghize en devises pour tout paiement lié à un investissement dans le pays.

4.82. Les transferts d'argent en devises liés aux investissements effectués vers et depuis la République kirghize peuvent être réalisés librement et sans restriction selon la procédure établie dans la législation kirghize. Les règles limitant les transferts d'argent en devises depuis et vers la République kirghize introduites dans la législation kirghize ne s'appliqueront pas aux investisseurs étrangers.[38] Un régime de stabilisation a également été mis en place dans le pays: dans les 10 ans suivant la signature d'un accord de stabilisation, un investisseur ou une entreprise qui investit a le droit de choisir les conditions les plus favorables pour les paiements fiscaux, y compris la taxe sur la valeur ajoutée (mais à l'exclusion des autres impôts indirects) et les paiements non fiscaux (à l'exclusion des paiements pour les services rendus par des organismes gouvernementaux).

4.83. Les incitations et préférences existantes en matière d'investissement figurent dans le Guide à l'intention des investisseurs sur les préférences existantes en matière d'investissement en République kirghize et dans le Registre des incitations à l'investissement. Le mécanisme de partenariat public-privé a été légalement approuvé et le Programme de développement des partenariats public-privé précise les cinq domaines dans lesquels il s'applique, à savoir les suivants: i) transports (routes, ponts, chemins de fer et aéroports); ii) écologie et approvisionnement en eau (gestion des déchets, approvisionnement en eau et réseau d'assainissement); iii) énergie (systèmes de chauffage central, éclairage public et distribution d'électricité); iv) secteur social (soins de santé, éducation, sport et tourisme, et culture); et v) informatisation et administration publique (administration publique en ligne, accès à Internet).

4.6 Politique relative aux marchés publics

4.84. Le cadre juridique et réglementaire régissant les marchés publics dans le pays comprend la Loi de la République kirghize n° 72 du 3 avril 2015 sur les marchés publics, ainsi qu'un certain nombre d'actes législatifs réglementaires.

[38] Loi de la République kirghize sur les investissements en République kirghize, telle que modifiée par la Loi de la République kirghize n° 207 du 16 décembre 2016 et par la Loi de la République kirghize n° 39 du 13 avril 2018.

4.85. Le système de marchés publics de la République kirghize est fondé sur les principes de publicité, d'ouverture, de légitimité et d'impartialité vis-à-vis des fournisseurs (entrepreneurs). La législation dans le domaine des marchés publics régit la procédure de passation de marchés dans le pays, définit clairement les pouvoirs et les fonctions des parties prenantes et prévoit un mécanisme de recours dans le cadre de la procédure de passation de marchés.

4.86. Selon la législation en vigueur dans le domaine des marchés publics, les organismes chargés des achats s'entendent de tous les organismes budgétaires, entreprises d'État ou entreprises municipales et sociétés par actions dans lesquels l'État détient une participation d'au moins 50%. Quant aux fournisseurs (entrepreneurs), il peut s'agir d'entrepreneurs individuels, de représentants de petites ou moyennes entreprises, de représentants de grandes entreprises, de sociétés à responsabilité limitée, de sociétés par actions, ainsi que d'entreprises nationales ou étrangères, quelle que soit la structure de leur capital, qui ont l'expérience nécessaire, qui s'acquittent en temps voulu des impôts et des cotisations de sécurité sociale et qui remplissent tout autre critère requis par un client.

4.87. Les actes législatifs réglementaires ne régissent pas les marchés publics qui sont directement liés à la sécurité nationale, à la défense, à la protection des secrets d'État ou aux catastrophes naturelles. La législation ne s'applique pas aux marchés publics de marchandises produites par des collectifs de personnes handicapées, ni aux marchés publics de travaux et de services fournis par des entrepreneurs individuels ayant un handicap physique.[39]

4.88. La Loi sur les marchés publics prévoit un régime préférentiel pour la participation des fournisseurs nationaux aux marchés publics. Depuis 2015, tous les marchés publics ont été passés par voie électronique sur un portail dédié à ces marchés.[40] Actuellement, 27 590 fournisseurs (entrepreneurs) et 4 072 entités contractantes sont enregistrés sur ce portail.

4.7 Protection des droits de propriété intellectuelle

4.89. Pendant la période 2013-2019, la législation de la République kirghize dans le domaine de la propriété intellectuelle a été harmonisée conformément aux prescriptions des normes internationales, qui ont également déterminé les obligations du pays dans le cadre de son adhésion à l'UEE. Pendant cette période, des bases ont été jetées pour le développement d'activités innovantes grâce à la mise en œuvre du Programme d'État pour le développement de la propriété intellectuelle et de l'innovation en République kirghize pour la période 2012-2016.[41]

4.90. Les conditions nécessaires à l'échange international de renseignements dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation ont été créées grâce à la participation à diverses instances, y compris à l'utilisation de réseaux mondiaux. Un réseau national du Centre d'appui à la technologie et à l'innovation a été établi et les conditions nécessaires pour accroître les compétences en propriété intellectuelle des responsables de l'application des lois et des autres organismes publics intéressés et renforcer le soutien méthodologique qui leur est destiné dans ce domaine.

4.91. Au cours de la période 2013-2016, un certain nombre de changements et d'ajouts ont été apportés au cadre législatif et institutionnel destiné à protéger les droits de propriété intellectuelle, ce qui a supprimé des contradictions entre les lois de la République kirghize relatives à la propriété intellectuelle et le Code civil national. Plus particulièrement, ces changements ont donné lieu à une augmentation du montant de l'amende administrative imposée aux citoyens en cas de production, d'acquisition, de stockage, de vente, de location ou de toute autre utilisation illicite de copies d'œuvres ou de phonogrammes à des fins commerciales. Il a également été envisagé de considérer les procédures pénales engagées conformément à l'article du Code pénal de la République kirghize portant sur les atteintes au droit d'auteur, aux droits connexes et aux droits des titulaires de brevets comme des procédures public-privé relevant de la compétence d'organismes de lutte contre la criminalité économique.

[39] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 150 du 25 mars 2016 sur la mise en œuvre de la Loi de la République kirghize sur les marchés publics de marchandises produites par des collectifs de personnes handicapées de la République kirghize.

[40] Adresse consultée: http://zakupki.gov.kg.

[41] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 593 du 23 septembre 2011.

4.92. En 2017, la République kirghize a adhéré au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté le 27 juin 2013 à Marrakech.

4.93. Toujours en 2017, la République kirghize a ratifié le Protocole portant amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).[42] Ce protocole lui permettra de remédier aux problèmes liés à l'accès aux médicaments étant donné que sa capacité de production dans le secteur pharmaceutique est insuffisante et qu'elle doit donc importer des médicaments de l'étranger.

4.94. En juillet 2017, le gouvernement a approuvé le Programme d'État pour le développement de la propriété intellectuelle en République kirghize pour la période 2017-2021. La nouvelle approche adoptée vise en particulier à renforcer les capacités afin de créer de la propriété intellectuelle au moyen d'ordonnances du gouvernement, d'élargir le recours aux technologies de l'information et de promouvoir le transfert de technologies et les plates-formes technologiques par l'intermédiaire de l'UEE et du Fonds de développement russo-kirghiz.

4.95. La République kirghize a conclu des accords bilatéraux de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle avec les pays suivants: Fédération de Russie, Ouzbékistan, Kazakhstan, Azerbaïdjan, Arménie, Turquie, Chine et Bélarus.

4.96. Les personnes physiques ou morales étrangères ayant leur résidence permanente en dehors de la République kirghize ou leurs conseils en brevets exercent les activités relatives à l'enregistrement d'une marque par l'intermédiaire de conseils en brevets enregistrés auprès de Kyrgyzpatent.[43]

4.97. Actuellement, le pays compte 29 conseils en brevets certifiés.[44]

4.98. Au 31 décembre 2019, on dénombrait 312 marques dans le Registre douanier des objets de propriété intellectuelle. Ces marques se rapportent aux produits suivants: produits alcooliques et produits du tabac, sucreries, savon, détergents, cosmétiques et produits d'hygiène, médicaments et pièces détachées de véhicules.

4.99. Pour protéger les objets de propriété intellectuelle à la frontière, les autorités douanières de la République kirghize ont renforcé les contrôles lors du placement sous régime douanier des marchandises contenant des objets inscrits au Registre douanier des objets de propriété intellectuelle.

4.100. Les autorités douanières prennent des mesures de protection des droits de propriété intellectuelle conformément à l'article 124 du Code des douanes de l'UEE et à l'article 107 de la Loi sur la réglementation douanière.[45]

4.101. La législation de la République kirghize établit la responsabilité civile, administrative et pénale en cas de violation de droits de propriété intellectuelle. Dans le cadre de la réforme judiciaire et juridique de 2019, des modifications ont été apportées aux actes législatifs réglementaires de la République kirghize concernant la responsabilité en cas d'atteinte au droit d'auteur, aux droits connexes et aux droits des titulaires de brevets[46]; d'utilisation illégale d'une marque de fabrique ou de commerce, d'une marque de service, d'une indication géographique ou d'une désignation analogue appartenant à une autre personne pour des produits semblables[47]; ainsi que de production

[42] Loi de la République kirghize n° 192 du 22 novembre 2017 sur la ratification du Protocole portant amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce du 15 avril 1994, signé le 6 décembre 2005 à Genève.

[43] Article 6, partie 3 de la Loi de la République kirghize du 14 janvier 1998 sur les marques de fabrique et de commerce, les marques de services et les appellations d'origine (modifiée pour la dernière fois par la Loi n° 28 du 6 février 2014).

[44] Adresse consultée: http://patent.kg/index.php/ru/attorneys.html.

[45] Loi de la République kirghize n° 52 du 29 avril 2019 sur la réglementation douanière.

[46] Code pénal de la République kirghize, article 199 (Atteinte au droit d'auteur, aux droits connexes et aux droits des titulaires de brevets) et article 218 (Utilisation illégale d'éléments d'identification de marchandises (travaux, services)).

[47] Code de procédure pénale de la République kirghize n° 62 du 15 mai 2019, article 23 (Types de procédure pénale) et article 153 (Compétences en matière d'enquêtes).

illégale de copies contrefaites d'œuvres ou de phonogrammes, de programmes d'ordinateur ou de bases de données à des fins de commercialisation.[48]

4.102. Conformément à la règle générale, les droits de propriété intellectuelle sont protégés judiciairement. Les différends en la matière relèvent de la compétence des tribunaux de l'État.

4.103. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, les autres objectifs ont trait au renforcement des capacités en matière de création d'objets de propriété intellectuelle; à l'amélioration des mécanismes d'octroi et de protection des droits concernant des objets de propriété intellectuelle; et à l'établissement de conditions pour l'utilisation d'objets de propriété intellectuelle.

4.8 Politique de la concurrence et conditions de l'activité des entreprises

4.104. Le principal acte législatif réglementaire régissant la concurrence en République kirghize est la Loi sur la concurrence[49], qui établit le cadre organisationnel et juridique de protection et de développement de la concurrence et vise à prévenir, à limiter et à supprimer les activités monopolistiques et la concurrence déloyale, ainsi qu'à créer les conditions nécessaires à l'établissement et au bon fonctionnement des marchés en République kirghize.

4.105. Pendant la période 2013-2019, des activités visant à améliorer la législation antimonopole ont été menées en République kirghize; il convient de relever l'adoption de la norme visant à déterminer l'incidence sur la concurrence des actes législatifs réglementaires adoptés et existants qui régissent l'activité entrepreneuriale, ce qui contribue à prévenir l'adoption d'actes législatifs réglementaires limitant la concurrence.

4.106. Après l'adhésion de la République kirghize à l'UEE, les Loi de la République kirghize sur la concurrence, sur les monopoles naturels et autorisés en République kirghize[50] et sur la publicité[51] ont été mises en conformité avec le cadre juridique de l'UEE.

4.107. Suite à l'adoption de la Loi de la République kirghize modifiant et complétant la Loi de la République kirghize sur les monopoles naturels et autorisés en République kirghize, la réglementation par l'État des monopoles autorisés (qui dominent le marché) a été annulée et l'ingérence de l'État dans les activités des entreprises a été limitée.

4.108. Des modifications ont été apportées à la Loi de la République kirghize sur la concurrence afin de prévoir l'émission de mises en garde, un des mécanismes de soutien aux entrepreneurs.

4.109. Cette loi a également été complétée par un article concernant les préférences accordées par l'État ou les municipalités. Plusieurs normes visant à améliorer la réglementation antimonopole ont en outre été introduites.

4.110. Deux organismes publics régissant les activités des entités en situation de monopole naturel dans le cadre de la Loi de la République kirghize sur les monopoles naturels en République kirghize sont actifs dans le pays: l'Office national de réglementation du complexe des combustibles et de l'énergie, qui relève du gouvernement de la République kirghize et régit les activités des entités en situation de monopole naturel dans le secteur de l'énergie, et l'Office de réglementation antimonopole du gouvernement de la République kirghize, qui travaille avec lesdites entités dans d'autres domaines de l'économie.

4.111. La réglementation vise à assurer l'équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux des entités en situation de monopole naturel, tout en garantissant la disponibilité des marchandises (travaux et services) vendues aux consommateurs par ces entités, ainsi que le bon fonctionnement de ces dernières. À cette fin, les organismes publics examinent les documents de règlement et

[48] Code des infractions de la République kirghize, article 104 (Fabrication illégale de produits contrefaits).

[49] Loi de la République kirghize n° 116 du 22 juillet 2011 sur la concurrence (telle que modifiée et complétée par la Loi n° 96 du 22 juillet 2019).

[50] Loi de la République kirghize n° 149 du 8 août 2011 sur les monopoles naturels et autorisés en République kirghize (telle que modifiée et complétée par la Loi n° 64 du 17 mai 2019).

[51] Loi de la République kirghize n° 155116 du 24 décembre 1998 sur la publicité (telle que modifiée et complétée par la Loi n° 23 du 21 janvier 2015).

établissent des prix et des tarifs pour les marchandises et les services des entités en situation de monopole naturel et conviennent du type de contrat pour la fourniture (l'achat) de marchandises (services), ainsi que de règles pour la fourniture de services.

4.112. Les tarifs pour l'électricité et le chauffage sont établis dans le cadre de la politique tarifaire à moyen terme pour l'énergie électrique et thermique, approuvée par le gouvernement de la République kirghize.

4.113. En outre, les travaux se poursuivront pour améliorer la législation antimonopole; il est tout particulièrement nécessaire de supprimer l'obligation de trouver un marché comparable, d'interdire d'autres accords anticoncurrentiels et de mettre en place une règle permettant à l'organisme antimonopole de contrôler la concentration économique dans le processus d'établissement des entités économiques. Par ailleurs, afin de protéger les entrepreneurs contre les sanctions en cas de violation des règles de concurrence n'impliquant pas de conséquences dommageables, il est proposé de mettre en place un organisme de prévention.

4.114. De surcroît, des travaux seront menés pour réduire le champ des monopoles naturels et conduire ces derniers vers un marché concurrentiel.

4.8.1 Conditions de l'activité des entreprises

4.115. Le climat des affaires dans le pays s'améliore progressivement, comme démontré par la dynamique positive dans les classements internationaux, ainsi que par la croissance du commerce de détail et l'augmentation des transferts transfrontières.

4.116. En 2013 et en 2019, la République kirghize occupait la 70ème place sur 190 pays dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale.

4.117. Dans le classement du Forum économique mondial, qui rend compte de la compétitivité des pays, la République kirghize était classée 96ème sur 140 pays en 2019, alors qu'elle était 126ème en 2013.

4.118. En 2019, plus de 300 grandes entreprises (employant environ 96 000 personnes) et 17 000 petites et moyennes entreprises étaient actives sur le territoire de la République kirghize; parmi celles-ci, 16 200 étaient des petites entreprises et 800 étaient des entreprises de taille moyenne. Le nombre de ces dernières demeure inchangé depuis 2013, tandis que le nombre de petites entreprises (11 700 en 2013) a augmenté de 38,5%. Les petites et moyennes entreprises mènent leurs activités dans le commerce de gros et de détail; la réparation de véhicules automobiles et de motocycles; l'industrie; et les activités professionnelles, scientifiques et techniques.

4.119. Le nombre d'entrepreneurs individuels enregistrés sur le territoire de la République kirghize au 1er janvier 2020 s'élevait à 411 400, soit 16,8% du nombre total de personnes actives dans l'économie. Au 1er janvier 2014, ce nombre était de 329 700, soit 14,6% des personnes actives.

4.120. En moyenne, pendant la période 2013-2019, la part de la valeur ajoutée brute produite par les petites et moyennes entreprises commerciales représentait environ 40% du PIB. Le nombre d'employés de petites ou moyennes entreprises (sans compter les paysans et les agriculteurs) progressait dans l'ensemble. En 2019, on en dénombrait 107 800, soit 4,4% du nombre total de personnes actives dans l'économie, contre 88 000 en 2013, soit 3,9%.

4.121. L'amélioration du climat des affaires dans le pays a été soutenue par la mise en œuvre du PTSD pour 2013-2017[52], en vertu duquel la politique de réglementation des conditions de l'activité des entreprises était axée sur les domaines prioritaires suivants: i) création de nouvelles approches dans le système d'évaluation de l'impact réglementaire concernant le développement et l'adoption de solutions de gestion, y compris celles visant à garantir la protection de l'environnement; et ii) réduction du niveau d'ingérence de l'État dans l'activité des entreprises en mettant l'accent sur la politique réglementaire relative à l'utilisation rationnelle des ressources limitées et sur le renforcement des prescriptions législatives relatives à la protection de l'environnement.

[52] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 218 du 30 avril 2013 portant approbation du Programme pour la transition de la République kirghize vers le développement durable pour 2013-2017.

4.122. Afin d'augmenter l'attrait pour les investisseurs et d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises dans le pays, le Programme de développement du secteur privé en République kirghize pour 2015-2017[53] a été mis en œuvre; ce programme prévoyait les activités suivantes: simplification de la réglementation dans les domaines des douanes et du commerce; optimisation de l'administration fiscale; réforme de la législation du travail; réduction de l'ingérence non nécessaire de l'État dans les entreprises; simplification du système de contrôle de la sécurité des produits; et mise en œuvre de réformes horizontales.

4.123. Grâce à l'introduction de nouveaux instruments d'incitation fiscale et administrative en faveur de l'économie, le système d'imposition est progressivement transformé pour servir d'incitation et les obstacles administratifs non nécessaires et gênants sont systématiquement éliminés; de nouveaux instruments financiers visant à accroître l'accès des entrepreneurs aux sources de financement grâce à la création d'un système de crédit, de garantie et d'assurance abordables sont mis en place; en outre, les droits de propriété privée et la sécurité des fonds investis dans l'économie sont protégés.

4.124. Pour simplifier les formalités administratives, le gouvernement de la République kirghize a annoncé un moratoire de trois ans sur l'inspection des activités des entités commerciales.[54] Il est envisagé de simplifier le régime de licences, ainsi que de passer au format électronique pour l'octroi de permis.

4.125. Afin de créer des conditions favorables et de poursuivre la mise en œuvre pratique des mécanismes de partenariat public-privé en République kirghize, le gouvernement a adopté, en 2016, le Programme de développement des partenariats public-privé en République kirghize pour 2016-2021.[55] Le Conseil des partenariats public-privé en République kirghize a été établi.

4.126. Actuellement, les efforts du pays en matière de réglementation ont pour but de créer des incitations supplémentaires pour les investisseurs et entrepreneurs nationaux et d'accroître la compétitivité de ces derniers grâce à l'abaissement des taux des taxes et des droits de douane plus faibles, à un impact minimal mais suffisant de la réglementation gouvernementale et à la simplicité et à la transparence des processus d'établissement et de gestion d'une entreprise.

4.9 Intégration économique régionale

4.9.1 Union économique eurasiatique

4.127. Le 12 août 2015, la République kirghize a adhéré au Traité du 29 mai 2014 instituant l'Union économique eurasiatique, devenant ainsi le cinquième membre à part entière de l'UEE.

4.128. La plupart des produits exportés par la République kirghize sont destinés aux pays de l'UEE, la part des exportations agricoles, d'environ 50%, étant restée inchangée en 2013 et 2019.

4.129. Pendant la période à l'examen, les exportations d'électricité et de vêtements finis, dont la production bénéficie du concours de l'essentiel de la population, y compris celle vivant en zone rurale, ont été destinées aux pays de l'UEE.

4.130. La République kirghize reçoit des investissements et importe des produits d'importance stratégique pour l'économie nationale en provenance de pays de l'UEE, y compris différents types de matériel. En 2019, les produits suivants ont été importés de ces pays: combustibles et lubrifiants (96,2%); gaz (90,4%); céréales (93%); bois d'œuvre (85%); et métal laminé (79%). En 2013, les parts provenant de l'UEE dans ces approvisionnements étaient les suivantes: combustibles et lubrifiants (99%); gaz (78%); céréales (100%); bois d'œuvre (74%); et métal laminé (50%).

4.131. En novembre 2018, afin de déterminer si le Traité de l'UEE était conforme aux normes et règles de l'OMC et d'informer les Membres de l'Organisation de la substance de ce traité en ce qui concerne le régime de commerce extérieur de l'UEE dans le cadre des échanges avec des pays tiers,

[53] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 129 du 18 mars 2015 sur le Programme de développement du secteur privé en République kirghize pour 2015-2017.

[54] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 586 du 17 décembre 2018 sur la mise en place d'une interdiction temporaire (moratoire) concernant l'inspection des entités commerciales.

[55] Décret du gouvernement de la République kirghize n° 327 du 16 mars 2016 sur le Programme de développement des partenariats public-privé en République kirghize pour 2016-2021.

ainsi que du degré d'intégration des États membres de l'UEE, une présentation factuelle sur le Traité instituant l'Union économique eurasiatique a été faite à la réunion du Comité de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux.

4.132. Depuis 2016, la République kirghize bénéficie du schéma SGP+, qui lui a permis d'exporter en franchise de droits plus de 6 000 produits de base vers les marchés de l'Union européenne. À ce jour, en raison du maintien des prescriptions en matière de sécurité, de qualité, d'emballage et d'étiquetage des marchandises, il n'a pas été possible d'accroître de façon notable les exportations.

4.9.2 Accord sur la zone de libre-échange de la CEI

4.133. En plus de ceux menés dans le cadre de l'UEE pendant la période 2012-2015, des processus d'intégration ont continué d'être élaborés au sein de la CEI. L'Accord sur la zone de libre-échange signé le 18 octobre 2011 est entré en vigueur, établissant un régime de libre-échange entre les pays suivants: Fédération de Russie, Arménie, Bélarus, Kazakhstan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine. En 2014, l'Ouzbékistan a adhéré à l'Accord.

4.134. Cet accord établit un accès en franchise de droits aux marchés de ses signataires pour presque toutes les marchandises, à l'exception de certains produits particulièrement sensibles.

4.135. L'Accord prévoit non seulement un régime de libre-échange pour les marchandises, mais également des règles communes pour l'application des mesures correctives commerciales, des règlements techniques et des mesures SPS et pour l'administration des douanes.

4.136. En tant que membre fondateur de la CEI, la République kirghize applique un régime de libre-échange à l'Azerbaïdjan[56], à la Géorgie[57] (membre de la CEI jusqu'en 2009) et au Turkménistan.

4.9.3 Accords de libre-échange

4.137. Conformément au Traité de l'UEE, un régime commercial commun est appliqué sur le territoire de l'UEE vis-à-vis des pays tiers.

4.138. À cet égard, le régime de libre-échange avec un pays tiers pour les marchandises est établi sur la base de l'accord de libre-échange entre l'UEE et ce pays tiers.

4.139. L'Accord de libre-échange entre l'UEE et la République socialiste du Viet Nam est en vigueur actuellement, et ce depuis le 5 octobre 2016.

4.140. Entre 2016 et 2019, la valeur des échanges entre la République kirghize et le Viet Nam a été multipliée par plus de 2,5, passant de 3,3 millions d'USD à 8,5 millions d'USD.

4.141. L'Accord couvre tous les domaines de la coopération commerciale et économique. En plus de la réduction des taux des droits d'importation, des obligations ont été prévues pour les parties concernant la protection des droits de propriété intellectuelle, des domaines de coopération ont été établis en matière de développement durable, de commerce électronique, ainsi que de marchés publics, et des principes communs ont été mis en place pour protéger la concurrence. En outre, l'Accord a considérablement augmenté la prévisibilité de la réglementation commerciale.

4.142. L'Accord de coopération commerciale et économique entre l'UEE et la République populaire de Chine a été signé en 2018 et est entré en vigueur le 25 octobre 2019, établissant des principes fondamentaux et des règles pour le commerce de marchandises entre l'UEE et la Chine.

4.143. Cet accord n'est pas préférentiel; des droits de douane subsistent dans le cadre du commerce.

---

[56] Accord de libre-échange entre le gouvernement de la République kirghize et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan signé le 12 janvier 2004 à Moscou et entré en vigueur le 28 mars 2006.

[57] Décision sur l'accession de la République de Géorgie à la Communauté d'États indépendants (Moscou, 22 octobre 1993 – Minsk, 3 décembre 1993).

4.144. Un accord intérimaire avec la République islamique d'Iran est en vigueur depuis le 27 octobre 2019 et a donné lieu à l'établissement d'une zone de libre-échange en vertu de laquelle les droits d'importation ont été réduits ou supprimés pour un ensemble limité de marchandises présentant un grand intérêt à l'exportation pour les parties à l'Accord.

4.145. Les accords avec Singapour et la Serbie, dont les procédures d'entrée en vigueur sont en cours de finalisation, ont trait à des accords sur des zones de libre-échange qui ont été signés mais qui ne sont jamais entrés en vigueur.

4.146. Des négociations sont en cours afin d'établir des zones de libre-échange avec l'Égypte, l'Inde et Israël, ainsi que de conclure un accord bilatéral sur le commerce des services et l'investissement entre la République kirghize et Singapour.

5 ORIENTATIONS FUTURES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

5.1. À moyen et long termes, la politique commerciale de la République kirghize sera guidée par la nécessité d'établir une économie compétitive, d'élargir les avantages concurrentiels dans les industries traditionnelles et de diversifier encore les marchés d'exportation.

5.2. La politique commerciale de la République kirghize sera conçue conformément aux règles et réglementations fondamentales de l'OMC.

6 LISTE DES ACRONYMES

Abréviation	Définition
TDC	Tarif douanier commun
CEI	Communauté d'États indépendants
FEACN	Nomenclature des produits pour le commerce extérieur
COOMET	Coopération Europe-Asie des instituts nationaux de métrologie
UEE	Union économique eurasiatique
EASC de la CEI	Conseil interétatique de normalisation, de métrologie et de certification de la Communauté d'États indépendants
CEE	Commission économique eurasiatique
PIB	Produit intérieur brut
GOST	Norme nationale de l'URSS (abréviation également utilisée pour les normes adoptées dans le cadre du Conseil inter-États de la CEI)
GOST R	Norme nationale de la Fédération de Russie
SGP+	Système généralisé de préférences
IHAF	Forum international de l'accréditation halal
ILAC	Coopération internationale d'accréditation de laboratoires
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
ISO	Organisation internationale de normalisation
KAC	Centre kirghiz d'accréditation
KSS	Norme nationale de la République kirghize
NBKR	Banque nationale de la République kirghize
NSC	Comité national de statistique
OIML	Organisation internationale de métrologie légale
PTSD	Programme pour la transition de la République kirghize vers le développement durable pour 2013-2017
SFED	Fonds d'État pour le développement économique
INMPI	Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
Accord sur les ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
OMT	Organisation mondiale du tourisme
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
OMC	Organisation mondiale du commerce